# **REGLEMENT INTERIEUR AQUALOOP'S**

La SAS Aqualoop's dont le siège social est situé au 22, rue des Ecoles à 44370 VARADES, s'engage à mettre les moyens en œuvre pour faire pratiquer l'activité choisie en employant du personnel qualifié. Le lieu d'exercice des activités est fixé ZA des Ouches – 49570 MONJEAN- SUR- LOIRE.

L'inscription est nominative et n'est donc valable que pour son titulaire. Sa durée de validité correspond à la durée de l'abonnement soit un engagement pour une année complète (de septembre à juin ou de septembre à août de l'année suivante en fonction du type d'activité), Il vous sera demandé de fournir, au plus tard un mois après votre inscription,

-un certificat médical justifiant de votre aptitude à la pratique du sport en cas de première adhésion, une attestation sur l'honneur à télécharger sur le site <a href="https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa">https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa</a> 15699.do si vous êtes déjà adhérent et si vous nous avez fournit un certificat médical de moins de 3 ans, Vous devrez y mentionner vos nom et prénom. Aqualoop's se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes survenus lors d'un cours ou dans l'espace détente,

### **ENCAISSEMENT / REMBOURSEMENT:**

### Encaissement:

- -en 1 fois (septembre),
- -en 3 fois (septembre/décembre/février pour la natation, jardin aquatique ou bébés nageurs),
- -en 4 fois (septembre/décembre/février/avril pour l'aquabike, l'aquagym ou l'aquatraining.),

Remboursement : en cas d'absence pour raisons médicales uniquement, il est prévu ce qui suit (l'absence justifiée doit être supérieure à 3 mois pour pouvoir prétendre à un remboursement) :

- annulation de l'encaissement ou remboursement de tout ou partie de votre règlement => certificat médical à fournir obligatoirement (la date retenue sera celle mentionnée en « date du jour » sur le certificat médical).
- aucun remboursement ni rattrapage de cours ne pourra être effectué en cas de force majeure indépendante de notre volonté (crise sanitaire, problème technique, etc...) nécessitant la fermeture exceptionnelle de l'établissement,
- les remboursements se feront à hauteur de 6 € par cours non effectués (frais traitement de dossier et assurance)

(\*) Quand forfait famille, le prix du forfait le plus élevé est à prendre en compte en 1er forfait, Tout trimestre commencé est dû.

### **RATTRAPAGE / RECUPERATION DE COURS :**

1/ Système de badge et plateforme de suivi de cours pour aquagym, aquabike/aquatraining uniquement,

La plateforme vous permet d'adapter vos cours en fonction de votre disponibilité.

Un créneau vous est réservé à l'année chaque semaine. Si vous ne pouvez pas venir sur votre cours, vous avez la possibilité de l'annuler et d'en réserver un nouveau sur une autre plage horaire,

- -délai de 2h00 heures pour annuler ou réserver un nouveau créneau, ATTENTION, si vous oubliez de vous décocher/d'annuler un cours, il sera perdu!
- -badger à chaque passage que ce soit sur votre cours « normal » ou un cours reporté
- -votre badge vous appartient tant que vous faites partie d'Aqualoop's, vous ne pouvez en aucun cas le prêter à quelqu'un sans nous en avoir fait la demande, vous devrez nous le restituer à votre départ, vous en êtes pleinement responsable et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou de vol. En cas de perte, un nouveau badge vous sera fourni pour la somme de 10€.

2/ Nous ne proposons aucun rattrapage sur les cours de natation, bébés nageurs et jardin aquatique (ces créneaux étant tous complets),

### **HYGIENE ET SECURITE:**

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe, est l'affaire de tous. Il est formellement interdit d'accéder à la piscine avec des chaussures. Le passage dans les pédiluves est de ce fait obligatoire. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

Il est interdit de manger dans l'enceinte de la structure, de fumer, de laisser un enfant seul, de courir, de crier... <u>douche obligatoire</u> <u>avant chaque bain,</u> bonnet de bain obligatoire. L'accueil reste un lieu de passage.

NE PAS VENIR MAQUILLEE NI AVEC DES BIJOUX, NE PAS REVENIR A L'ACCUEIL PIEDS NUS,

Les parents gardent l'entière responsabilité de leur.s enfant.s jusqu'à la prise en charge sur le bord du bassin et à la sortie de l'eau. Ils sont donc responsables de leur.s enfant.s dans les vestiaires, à l'accueil et sur le parking,

Chaque utilisateur est prié de ramasser ses affaires avant de quitter la structure. Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les locaux.

La fréquentation de la piscine implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien-être pour l'ensemble des utilisateurs. En cas de non-observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, Aqualoop's pourra prendre toutes les mesures à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## (\*\*) PERIODES DE FERMETURE 2023/2024 (à revoir si changement calendaire) :

-jours fériés

-aquagym, aquabike/aquatraining = 2ème semaine de chaque période de vacances scolaires, 15 jours Noël, 1 semaine juin/juillet, 4 semaines été -natation, bébés nageurs, jardin aquatique = chaque vacances/périodes scolaires

**DEBUT DES COURS** : la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre (à confirmer)

